



## Déclaration FSU – GT réforme formation initiale 2 avril



Neuf mois après l'annonce de l'abandon de la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignant·es et CPE prévue initialement pour 2025, nous nous retrouvons aujourd'hui pour discuter méthode et calendrier alors même que les principales annonces ont déjà été faites vendredi dernier par la ministre, sans aucune nouvelle concertation. Le ministère voudrait cocher toutes les cases de ce qu'il ne faut pas faire en matière de dialogue social qu'il ne s'y prendrait pas autrement : concertations après les annonces, au pas de charge dans un calendrier contraint, sans aucune perspective de discussion dans une instance de dialogue et de démocratie sociale. Sur le fond, toute réforme de la formation initiale et du recrutement devrait être guidée par une question : quels enseignants voulons-nous pour l'avenir ? Vous y avez répondu avec une réforme déqualifiant et transformant nos métiers, dans une forme de pari hasardeux pour faire face à la crise d'attractivité de nos métiers.

Pour commencer, sur la forme, nous dénonçons le fait de n'avoir, en tant qu'organisations syndicales, qu'un simple dossier de presse. Une nouvelle fois, une réforme est lancée sans qu'une étude d'impact sur les conséquences ne soit envisagée, tant pour les candidat·es aux métiers que pour les personnels. Nous avons la désagréable sensation de vivre un nouvel épisode de Retour vers le futur.

Comme l'an passé, le calendrier reste intenable. Nous sommes à moins de 5 mois de la rentrée, rien n'est prêt. Le projet de calendrier de concertations est bien pauvre (une seule réunion pour chaque groupe de travail thématique) et ne permettra pas de balayer l'ensemble des problématiques et la méthode envisagée.

À 5 mois de la rentrée, les formateurs et formatrices ne savent pas ce qu'ils et elles devront enseigner dès la rentrée 2025. Les étudiant·es ne connaissent ni les attendus de la formation, ni les maquettes de concours. De l'Éducation nationale à l'Enseignement supérieur les personnels concernés, que ce soit dans les INSPE ou autres composantes, se retrouvent en situation de tension, mettant à mal la qualité de la formation.

La FSU souhaite insister sur une thématique pour l'instant absente du calendrier : celle de la modification des décrets statutaires. Inutile de détailler les conditions dans lesquelles le projet de décret a fini par être présenté en CSAM du 27 juin 2024. En dehors du contexte politique très complexe, des modifications d'ampleur ont été apportées le jour même de l'instance, empêchant une analyse complète et sereine des mesures et de leurs conséquences. Le refus de reporter le vote à une séance ultérieure a été un signe supplémentaire quant à l'absence de volonté d'un réel dialogue social. Des organisations ont donc fait le choix de quitter le CSAM et seules 2 OS sur 7 ont participé au vote de modifications statutaires conséquentes. Comme nous l'avons exprimé dans un courrier intersyndical à la ministre vendredi, les textes règlementaires relatifs à cette réforme doivent être présentés en CSAMEN, comme inscrit à l'agenda social, sans quoi vous prévaloir du dialogue social ne serait qu'une imposture supplémentaire. Pour la réunion d'aujourd'hui, la FSU attend des réponses à des questions qui sont incontournables avant d'entrer dans les prochains GT.

Sur le fond, la FSU maintient son analyse Les grandes déclarations intentionnelles ne cachent pas l'objectif de limiter la liberté pédagogique et ainsi de faire des enseignant·es et CPE des exécutant·es. En cela, ce projet de réforme reste synonyme de déqualification et de modification de nos métiers. L'absence de mémoire recherche en M2 en témoigne. De plus, le fait que les lauréat·es de la licence PE soient dispensé·es d'épreuves d'admissibilité du CRPE est une rupture d'équité entre candidat·es que la FSU ne peut cautionner.

Certaines des nouvelles conditions d'accès au concours envisagées en juin 2024 sont discriminantes voire excluantes.

Une telle réforme ne peut se faire sans exigences premières sur les contenus et la didactique, tout en tenant compte de la complexité de nos missions au quotidien justifiant la liberté pédagogique et l'autonomie professionnelle des professeur·es et CPE pour y répondre. Or, en l'état, pour la FSU, cette réforme éloigne toujours plus la formation des enseignant·es d'une véritable formation, universitaire, respectant les libertés académiques, adossée à la recherche et avec des heures de formation en nombre suffisant.

La crise d'attractivité que connaît l'Ecole appelle d'autres solutions que ce bricolage au pas de course. Penser la formation initiale et le recrutement de manière cohérente et ambitieuse pour les élèves et nos futurs collègues, augmenter sans contreparties les rémunérations et améliorer les conditions de travail sont des mesures incontournables pour renforcer l'attractivité de nos métiers.

Votre obstination à vouloir appliquer cette réforme dès la session 2026 est révélatrice d'une forme de fuite en avant, les yeux rivés sur le calendrier pour tenter de tirer un bénéfice politique, à tout le moins d'afficher une forme d'agitation en guise de bilan en 2027. L'école et l'enseignement supérieur, les élèves et les personnels méritent mieux. A minima, cette réforme doit faire l'objet d'un moratoire immédiat.